

**Session ordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 9 mars 2021, à 19 h 30
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
Est absent :	Le Conseiller	Pierre Berthiaume

2021-03-09 - 064

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-03-09 - 065

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 066

Adoption du procès-verbal

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière, appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 9 février 2021, tel que rédigé;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 067

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de février 2021 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service des finances faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
91 695 à 91 862	4 346 355,50 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 068

Adoption - Règlement numéro 1006

Règlement autorisant les honoraires pour l'amélioration de la performance et la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées et décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour en payer le coût

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1006 lors de la séance tenue le 9 février 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 9 février 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1006 autorisant les honoraires pour l'amélioration de la performance et la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées et décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour en payer le coût;

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, la greffière ou la greffière adjointe et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à leurs compétences respectives;

De décréter une consultation écrite de 15 jours sur le règlement numéro 1006 à compter de la publication d'un avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 069

Adoption - Règlement numéro 1007

Règlement décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier, à l'aménagement et la réfection de parcs, au remplacement de ponceau(x), à la stabilisation et à l'aménagement de cours d'eau de la municipalité et décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour en payer le coût

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1007 lors de la séance tenue le 9 février 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 9 février 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1007 décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier, à l'aménagement et la réfection de parcs, au remplacement de ponceau(x), à la stabilisation et à l'aménagement de cours d'eau de la municipalité et décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour en payer le coût;

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, la greffière ou la greffière adjointe et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à leurs compétences respectives;

De décréter une consultation écrite de 15 jours sur le règlement numéro 1007 à compter de la publication d'un avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 070

Adoption - Règlement numéro 1008

Règlement pourvoyant à des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur une portion de la rue Paquette et décrétant un emprunt de 190 000 \$ pour en payer le coût

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1008 lors de la séance tenue le 9 février 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 9 février 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1008 pourvoyant à des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur une portion de la rue Paquette et décrétant un emprunt de 190 000 \$ pour en payer le coût;

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, la greffière ou la greffière adjointe et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à leurs compétences respectives;

De décréter une consultation écrite de 15 jours sur le règlement numéro 1008 à compter de la publication d'un avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020;

ADOPTÉ

20201-03-09 - 071

Adoption - Règlement numéro 1009

Règlement pourvoyant à des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue des Saules et une portion de la rue des Frênes ainsi que l'aménagement de stationnements et d'un passage piétonnier et décrétant un emprunt de 800 000 \$ pour en payer le coût

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1009 lors de la séance tenue le 9 février 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 9 février 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1009 pourvoyant à des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue des Saules et une portion de la rue des Frênes ainsi que l'aménagement de stationnements et d'un passage piétonnier et décrétant un emprunt de 800 000 \$ pour en payer le coût;

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, la greffière ou la greffière adjointe et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à leurs compétences respectives;

De décréter une consultation écrite de 15 jours sur le règlement numéro 1009 à compter de la publication d'un avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 072

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1010

Règlement autorisant les travaux de forage, le remplacement de puits existants et la mise en place de nouveaux puits d'alimentation en eau potable et décrétant un emprunt de 1 325 000 \$ pour en payer le coût

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement autorisant les travaux de forage, le remplacement de puits existants et la mise en place de nouveaux puits d'alimentation en eau potable et décrétant un emprunt de 1 325 000 \$ pour en payer le coût et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 073

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 3601-1-02

Règlement modifiant le règlement numéro 3600-1 concernant les systèmes d'alarme et sur les montants à réclamer lors d'une fausse alarme

Madame la Conseillère Julie Boivin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 3600-1 concernant les systèmes d'alarme et sur les montants à réclamer lors d'une fausse alarme et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 074

Adjudication de soumission - Aménagement paysager du parc en bordure de la rue Séraphin-Bouc

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'invitations pour l'aménagement paysager du parc en bordure de la rue Séraphin-Bouc;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Construction Vert Dure inc.	73 087,31 \$
Embellissements Monaco inc.	73 461,38 \$
Bernard Paysagiste inc.	89 844,34 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Construction Vert Dure inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour l'aménagement paysager du parc en bordure de la rue Séraphin-Bouc soit adjugé à Construction Vert Dure inc., considérant que son offre au montant de 73 087,31\$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 075

Octroi de mandat - Service d'accompagnement et de conseils juridiques en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a besoin de services d'accompagnement et de conseils juridiques en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle dans le cadre de certains dossiers;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a mandaté Me Catherine Bergeron, avocate de la firme ROBIC, s.e.n.c.r.l. pour des services d'accompagnement et de conseils juridiques en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

De confirmer et de ratifier le mandat d'accompagnement et de conseils juridiques qui a été donné à Me Catherine Bergeron, avocate, de la firme ROBIC, s.e.n.c.r.l. relativement à des services d'accompagnement et de conseils juridiques en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 076

Octroi de contrat - Services informatiques et entretien du réseau informatique - Année 2021

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit octroyer un contrat pour les services informatiques et l'entretien de son réseau informatique pour l'année 2021;

Attendu que la Ville désire octroyer le contrat à la société par actions T3i inc., puisque ce type de services ne peut faire l'objet de changement de fournisseurs périodiquement et puisque ladite société par actions connaît et effectue tout le service et l'entretien sur le réseau informatique de la Ville ;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

2021-03-09 - 076

(suite)

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroi le contrat pour les services informatiques et l'entretien de son réseau informatique pour l'année 2021 à la société par actions T3i inc. pour une somme maximale de 105 000 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 077

Appui - Société canadienne du cancer - Mois de la jonquille

- Attendu** qu'en 2021 plus de 55 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;
- Attendu** que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;
- Attendu** qu'environ 4 cancers sur 10 peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;
- Attendu** que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55 % en 1992 à plus de 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;
- Attendu** que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer de leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;
- Attendu** que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;
- Attendu** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

Qu'un montant de 250,00 \$ soit octroyé par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à la Société Canadienne du Cancer;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 078

*Approbation - Budget révisé 2021
Office d'habitation Thérèse-De Blainville*

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que toutes les municipalités membres de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville doivent approuver les budgets et budgets révisés dudit Office d'habitation;

Attendu le budget révisé de l'Office d'habitation Thérèse-De-Blainville pour l'exercice financier 2021 qui a été soumis le 21 janvier 2021;

Attendu que ces prévisions budgétaires révisées doivent recevoir l'approbation de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les prévisions budgétaires révisées de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville pour l'exercice financier 2021, lesquelles indiquent une participation financière de l'ordre de 187 442 \$ pour l'ensemble des municipalités membres dudit office d'habitation;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 079

Autorisation de signature et mandat au notaire - Cession du lot 6 394 486

Attendu que lors de l'assemblée du Conseil municipal tenue le 9 février 2021, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a autorisé la cession du lot 6 394 486 du cadastre du Québec, à Monsieur Richard Labelle pour la somme de 1,00 \$ afin de régulariser les titres de ce dernier,

Attendu que lors de l'assemblée du Conseil municipal tenue le 9 février 2021, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines mandatait Me Alain Dugas, notaire pour la préparation de l'acte notarié à cet effet;

Attendu que Me Dugas désire confier le dossier à un notaire de son étude, soit Me Elton Dorego;

Attendu qu'une nouvelle résolution est nécessaire afin de mandater Me Elton Dorego, notaire pour la préparation de l'acte notarié relatif à la cession dudit lot 6 394 486;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que Me Elton Dorego, notaire soit mandaté pour préparer l'acte de cession du lot 6 394 486 du cadastre du Québec de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à Monsieur Richard Labelle pour la somme de 1,00\$;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient nommés comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville ledit acte de cession et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 080

Rapport annuel des activités du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - section Sainte-Anne-des-Plaines

- Attendu** le protocole d'entente entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);
- Attendu** l'attestation de conformité, délivrée par le ministère de la Sécurité publique, le 23 mars 2011, concernant le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville;
- Attendu** les dispositions générales convenues entre les parties et détaillées dans l'entente mentionnées à l'article 3;
- Attendu** qu'au 31 mars de chaque année, la MRC doit transmettre son rapport annuel des activités, intégrant les données de toutes les villes de la MRC, au ministère de la Sécurité publique (conformément à l'action # 11 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) et découlant de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*);
- Attendu** que chaque municipalité constituante de la MRC doit adopter une résolution pour entériner la partie du rapport annuel des activités du SCRSI de 2020 qui la concerne;
- Attendu** que ladite partie sera qualifiée désormais par : *Rapport annuel des activités du Schéma de couverture de risques en sécurité Incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 -section Sainte-Anne-des-Plaines*;
- Attendu** qu'il est demandé à chaque municipalité constituante de la MRC d'acheminer sa résolution à la direction générale et au coordonnateur du SCRSI de cette dernière d'ici le 17 mars 2021;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de ville approuve le *Rapport d'activités du Schéma de couverture de risques en sécurité Incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - section Sainte-Anne-des-Plaines*;

Que le conseil de ville autorise la transmission de la présente résolution à la direction générale de la MRC et au coordonnateur du SCRSI d'ici au 17 mars 2021;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 081

Travaux supplémentaires - Services d'ingénierie pour les travaux de la rue Lauzon et de la rue de la Meunerie

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des cotations écrites pour la préparation de plans et devis et la surveillance pour les travaux des rues Lauzon, de la Meunerie et Rivard;
- Attendu** que le contrat pour la préparation de plans et devis et la surveillance pour les travaux des rues Lauzon, de la Meunerie et Rivard a été octroyé à la firme d'ingénierie EFEL, aux termes de la résolution 2019-11-392;
- Attendu** que lors de la cotation écrite, les travaux étaient prévus simultanément sur la rue Lauzon et la rue de la Meunerie;
- Attendu** qu'en raison des conséquences de la pandémie de Covid-19, il a été finalement décidé de procéder aux travaux sur la rue de la Meunerie en 2020, aux travaux sur la rue Lauzon en 2021 et que les travaux de la rue Rivard soient abandonnés;
- Attendu** que les frais de surveillance ont augmentés considérablement en raison du fait que les travaux de la rue de la Meunerie et de la rue Lauzon n'ont pas eu lieu simultanément comme il était initialement prévu;
- Attendu** que lors de la l'aménagement de la rue de la Meunerie et du stationnement adjacent des changements sont survenus dans le projet;

2021-03-09 - 081

(suite)

- Attendu** que suite aux changements et à certaines demandes du Ministère des Transports du Québec (MTQ), les éléments d'éclairage ont aussi dû être modifiés;
- Attendu** qu'il était nécessaire de procéder auxdits changements durant l'aménagement dudit projet ;
- Attendu** que pour des principes de saine gestion, ces travaux supplémentaires d'ingénierie doivent être faits au même moment que les travaux précédemment mentionnés, et ce, afin notamment de ne pas à avoir à recommencer une partie des travaux effectués;
- Attendu** ces travaux supplémentaires sont évalués au montant 77 000,00 \$ excluant les taxes;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les travaux supplémentaires d'ingénierie relatifs aux plans et devis, aux travaux de surveillance et à l'aménagement de la rue Lauzon, de la rue de la Meunerie et desdits stationnements municipaux adjacents à la rue de la Meunerie à EFEL experts-conseils au montant de 77 000,00 \$ excluant les taxes;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 082

Modification à la signalisation - Annexe A - Règlement numéro 3900-3

- Attendu** que la rue Paquette vient d'être terminée et qu'il y a lieu d'ajouter des arrêts obligatoires sur ladite rue et de modifier l'annexe A du règlement numéro 3900-3 en conséquence;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

De modifier l'annexe A du règlement numéro 3900-3 en ajoutant 2 arrêts obligatoires sur la rue Paquette à l'intersection de la rue des Pionniers;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux de signalisation ci-dessus mentionnés;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 083

Désignation officielle - Parc des Patriotes

- Attendu** qu'un parc sera aménagé en bordure de la rue Séraphin-Bouc durant l'année 2021;
- Attendu** qu'il y a lieu de procéder à la désignation officielle de ce nouveau parc situé en bordure de la rue Séraphin-Bouc;
- Attendu** que Monsieur Bouc était un des chefs rebelles dans le comté de Terrebonne, lors de la rébellion de 1837, après la tragique défaite des patriotes à Saint-Eustache;
- Attendu** que la rébellion de 1837 est un événement important de l'histoire du Québec et que plusieurs patriotes étaient résidents de Sainte-Anne-des-Plaines;
- Attendu** que la nomination de « Parc des Patriotes » rend hommage à nos ancêtres citoyens engagés de cette noble cause;
- Attendu** que le comité Histoire, Patrimoine et Toponymie propose la désignation « Parc des Patriotes »;

2021-03-09 - 083

(suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que le parc qui sera aménagé en bordure de la rue Séraphin-Bouc soit désigné officiellement sous le nom de « Parc des Patriotes », conformément à ce qui a été proposé par le comité Histoire, Patrimoine et Toponymie;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 084

Adhésion à titre de membre - Espace MUNI

Attendu qu'Espace MUNI est une organisation née de la fusion de Carrefour action municipale et famille (CAMF) et Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS);

Attendu que devenir membre d'Espace MUNI c'est se joindre à une organisation qui a le souci de représenter et d'appuyer les membres dans les enjeux d'aujourd'hui et de demain en matière de développement des communautés et qualité de vie;

Attendu qu'Espace MUNI est un point de rencontre profondément humain où on peut trouver accompagnement, outils et inspiration;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire devenir membre d'Espace MUNI afin de bénéficier des divers avantages que procure le fait d'être membre de cette organisation et afin de bénéficier de l'accompagnement dans l'élaboration de son plan d'action et de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) /Famille;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines devienne membre de l'organisation Espace MUNI;

D'autoriser Monsieur Maxime Thérien, directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à présenter et à signer la demande et tous les documents nécessaires afin de devenir membre d'Espace MUNI;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 085

Demande d'aide financière - Enbridge Énergisons l'avenir

Attendu que la société Enbridge possède un programme d'aide « Enbridge Énergisons l'avenir »;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire se prévaloir de ce programme et présenter une demande d'aide financière pour la revalorisation du premier camion de pompier de la Ville (Fargo 1960);

Attendu que, par la revalorisation de son premier camion de pompier, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite démontrer qu'il est possible de revaloriser des éléments que l'on croirait destinés à l'enfouissement, ceci ayant pour effet d'éduquer la population sur les pratiques écoresponsables et de développement durable;

Attendu que les fonds demandés dans le cadre de ce programme serviront aussi à rehausser et dynamiser l'offre patrimoniale et touristique du territoire afin d'attirer des villégiateurs;

Attendu que le Conseil municipal doit autoriser la production de cette demande;

2021-03-09 - 085

(suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Alain Cassista, directeur général, soit autorisé à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Enbridge Énergisons l'avenir » pour la revalorisation du premier camion de pompier de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines (Fargo 1960);

Que Monsieur Alain Cassista soit aussi autorisé à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 086

***Autorisation de signature - Protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés
Association des pompiers auxiliaires Lanaudière - Laurentides***

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire conclure avec l'association des pompiers auxiliaires Lanaudière - Laurentides un protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés;

Attendu que les deux parties ont convenu des modalités de ce protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la signature du protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés à intervenir avec l'association des pompiers auxiliaires Lanaudière - Laurentides (l'A.P.A.L.), le tout selon le projet d'entente préparé par l'A.P.A.L. à cet effet;

Que la durée de cette entente soit fixée à douze (12) mois, soit à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 et qu'elle soit renouvelable automatiquement;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines l'entente ainsi que tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 087

***Demande d'aide financière - Programme Aide aux projets
Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes***

Attendu que le ministère de la Culture et des communications possède un programme visant à accroître les collections de livres des bibliothèques publiques municipales;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire se prévaloir de ce programme et qu'à cet effet, elle désire présenter une demande d'aide financière;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autofinance cette aide financière provenant du programme d'aide « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »;

Attendu que le Conseil municipal doit autoriser la production de cette demande;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

2021-03-09 - 087

(suite)

Que Madame Chantal Bélisle, responsable de la Bibliothèque municipale soit autorisée à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme son engagement à autofinancer entièrement le projet de développement de collections de la bibliothèque municipale en 2021-2022;

Que Madame Bélisle soit aussi autorisée à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 088

***Engagement de personnel
Adjointe administrative à la réception***

Attendu que le poste d'adjointe administrative à la réception doit être comblé en raison de la nomination de Madame Claudine Gravel au poste d'adjointe administrative à l'urbanisme et au développement économique suite au départ à la retraite de Madame Lucie Sauvée;

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans les divers sites internet et réseau sociaux;

Attendu que plus de deux cent cinquante (250) candidats ont postulé pour ce poste, dont environ cinquante (50) résidents de Sainte-Anne-des-Plaines, et que sept (7) candidats ont été rencontrés en entrevue;

Attendu que le comité de sélection recommande l'embauche de Madame Mérisa Potel;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Mérisa Potel, pour occuper le poste d'adjointe administrative à la réception, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés municipaux de la Ville;

Que l'entrée en fonction de Madame Mérisa Potel ait lieu le 29 mars 2021;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 089

***Engagement de personnel
Chef de camp***

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chef de camp pour les camps de jour de la saison estivale 2021;

Attendu que plusieurs candidats ont été rencontrés en entrevue dans la semaine du 22 février 2021;

Attendu que Monsieur Frédéric Maltais, coordonnateur des Arts et de la culture, a soumis une recommandation pour l'embauche de Monsieur Jacob Doucet à titre de chef de camp de jour pour la saison estivale 2021;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

2021-03-09 - 089

(suite)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Jacob Doucet, pour occuper le poste de chef de camp de jour pour la saison estivale 2021;

Que les termes et conditions de cet emploi soit fixé en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 090

Adoption - Lettre d'entente - Intégration équipe régulière de pompiers de jour

Attendu la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire se pourvoir d'une équipe de pompiers à temps plein sur un horaire de jour;

Attendu qu'afin de se pourvoir d'une équipe de pompiers à temps plein sur un horaire de jour, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit en venir à une entente avec le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu que la Ville et le Syndicat se sont entendus sur les termes et conditions d'une lettre d'entente ayant pour objet l'intégration d'une équipe régulière de jour;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter la lettre d'entente ayant pour objet l'intégration d'une équipe régulière de pompiers de jour;

Que le maire, le directeur général et la directrice des ressources humaines, informatiques et matérielles et directrice générale adjointe de la ville soient autorisés à signer la lettre d'entente et tous les documents à cet effet;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 091

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Février 2021
- Rapport budgétaire au 28 février 2021
- Rapport des permis de construction du mois de février 2021
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 février 2021
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 10 février 2021
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en circulation tenue le 23 février 2021
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation
- Rapport d'activités du trésorier au 31 décembre 2020
- Rapport des activités 2020 - Service de sécurité incendie

ADOPTÉ

2021-03-09 - 092

Adoption du second projet - Règlement numéro 860-102

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement n° 860-102 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant la grille des usages et normes de la zone résidentielle H105 afin d'y inclure le groupe d'usages H-4.

ADOPTÉ

2021-03-09 - 093

Avis de motion - Règlement numéro 860-102

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 860-102 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 094

Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.

- Lot 4 762 622 (chemin la Plaine)
- Lot 4 762 623 (rue Leclerc)
- 186-188, boulevard Sainte-Anne

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2021-02-17 (accepté)	2021-017	697-9	Lot 4 762 622 (chemin la Plaine)
2021-02-17 (accepté)	2021-018	697-9	Lot 4 762 623 (rue Leclerc)
2021-02-17 (accepté)	2021-019	697	186-188, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 095

*Demande de dérogation mineure
20, boulevard Normandie*

- Attendu** qu'en vertu de l'article 18 du règlement numéro 861 sur les dérogations mineures, toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 860 et du règlement de lotissement numéro 858 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que leurs amendements subséquents peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;
- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée et les frais ont été acquittés, pour la demande de subdivision du lot 2 084 384, ayant une superficie de 2 508,400 m²;
- Attendu** que le terrain est situé dans la zone H2005 et la grille des usages et normes exige une superficie minimale de 1 500 m²;
- Attendu** que le projet de subdivision vise à créer un lot de 1500 m² et un autre lot de 1008,4 m²;
- Attendu** que la dérogation mineure demandée est de 491,6 m²;
- Attendu** que la superficie demandée de la dérogation mineure est considérée trop importante par rapport à la superficie minimale exigée à la grille des usages et normes;
- Attendu** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-03-09 - 096

*Demande de permis de démolition
20, boulevard Sainte-Anne*

- Attendu** la demande de permis déposée pour la démolition de l'immeuble situé au 20, boulevard Sainte-Anne afin de construire une habitation multifamiliale de 21 logements ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le Conseil municipal en décembre 2020;
- Attendu** que la demande respecte les dispositions prescrites à l'article 42 du règlement numéro 857 sur les permis et certificats;
- Attendu** qu'à la suite d'une recommandation des travaux par le Comité consultatif d'urbanisme, une résolution du Conseil municipal est requise pour le traitement de la demande;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la démolition du bâtiment principal situé au 20, boulevard Sainte-Anne afin de construire une habitation multifamiliale; et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-03-09

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2021-03-09 - 097

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière